

# DEMANDE DE PRÊT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° allocataire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Situation familiale :  Célibataire     Marié(e)     Vie maritale     Pacsé(e)     Veuf(ve)

Divorcé(e) ou séparé(e) depuis le : \_\_\_\_\_

Si vous êtes parent assurant une garde alternée (joindre un jugement de garde alternée) ou parent non-gardien, précisez :

- le nombre d'enfant(s) accueilli(s) :
- leurs nom et prénom :

## Ma demande de prêt

Le prix maximum du prêt est fixé à 600 euros.

Un devis du ou des articles demandé(s) doit impérativement être joint à la demande pour bénéficier du prêt correspondant : unité centrale, clavier, souris, imprimante, tablette, ordinateur portable.

Je souhaite des remboursements de \_\_\_\_\_ euros par mois (durée de 6 à 36 mois).

Je soussigné(e) M.

- déclare accepter les conditions générales d'attribution du prêt équipement informatique ;
- est informé(e) que la Caf de Loire-Atlantique se réserve le droit de vérifier la conformité du matériel financé et sa présence au domicile (la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations).

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature de l'allocataire

Emplacement réservé à la Caf

10205

DEQUIP



# Règlementation du prêt équipement informatique

Dispositions valables à compter du 01/01/2022

Dans la limite des crédits dont elle dispose, la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique consent à ses allocataires des prêts sans intérêt, dans le but d'aider les familles pour l'achat d'équipement informatique.

## Bénéficiaires

- Les allocataires de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique avec au moins un enfant à charge, au titre des prestations familiales, ou un enfant à naître (à partir du 5<sup>e</sup> mois de grossesse).
- Le parent, relevant du régime général, domicilié en Loire-Atlantique, assurant la garde alternée d'un ou plusieurs enfants (copie du jugement de garde alternée).

## Conditions

- Justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros, au moment de la demande.

Si vous avez une mesure de tutelle, veuillez joindre son courrier d'accord.

Si vous avez ou allez déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, veuillez prendre rendez-vous avec un travailleur social de votre quartier ou commune.

Une nouvelle demande pour un même objet est refusée dans un délai de cinq ans après la demande.

## Démarches

Le formulaire de demande de prêt doit être retourné dûment complété, avec le devis des articles, à :

Caf de Loire-Atlantique  
22 rue de Malville  
44937 Nantes cedex 9

Tout devis supérieur à la réglementation sera refusé. Les achats par internet et entre particuliers ne sont pas recevables.

En cas d'acceptation, la Caf de Loire-Atlantique vous adresse une notification d'accord accompagnée de l'offre préalable et du contrat de prêt en deux exemplaires. Un exemplaire doit être renvoyé signé à la Caf de Loire-Atlantique. Vous devez conserver le deuxième exemplaire.

En cas de refus de la Caf, la décision sera expliquée et adressée à la famille.

## Versement du prêt

Le paiement du prêt est effectué par la Caf au fournisseur dans un délai de deux mois maximum après retour du contrat de prêt signé et réception de la facture, qui devra être conforme au devis initial.

Le retrait de l'équipement s'effectue sur présentation de la notification de paiement envoyée par la Caf.

**Attention : les frais de livraison ou de montage ne sont pas acceptés.**

## Remboursement du prêt

Le remboursement s'effectuera par retenue mensuelle sur les prestations et, en cas de cessation, par prélèvement sur compte bancaire, postal ou d'épargne.

La durée des remboursements varie de 6 à 36 mois selon le souhait de la famille, le montant du prêt et la durée prévisible des prestations familiales sur lesquelles une retenue est possible.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service des aides financières individuelles de la Caf de Loire-Atlantique au **02 53 55 17 02**.